

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE THÉRAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE

Association fondée en 1971 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

THE EUROPEAN ASSOCIATION FOR BEHAVIOURAL AND COGNITIVE THERAPIES  
et de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Paris, le 25 février 2005

Lettre ouverte à tous ceux qui se  
sentent concernés  
par l'avenir de la qualité des soins.

Madame, Monsieur,

Le 26 février 2004, l'Inserm a publié un rapport sur l'évaluation des psychothérapies : « Psychothérapie - Trois approches évaluées – Expertise collective » (Editions de l'Inserm Paris 2004), rapport demandé par les services du Ministère, à savoir la Direction Générale de la Santé (DGS) et deux associations de patients : UNAFAM et FNAP Psy.

Il présente la synthèse des travaux du groupe d'experts nommés par l'Inserm et repose sur l'étude critique de plus de mille études scientifiques internationales et françaises sur l'évaluation des psychothérapies.

Ce travail a duré un an et demi et le Professeur William DAB, Directeur Général de la Santé, a souligné ses qualités scientifiques lors de sa publication qui a également été acceptée par le Directeur de l'Inserm, Monsieur Christian BRÉCHOT.

Le Ministère de la Santé et les associations de patients souhaitent une évaluation de l'efficacité des trois formes principales de psychothérapie :

- les thérapies psychanalytiques à court terme,
- les thérapies comportementales et cognitives,
- les thérapies familiales.

.../...

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE THÉRAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE

Association fondée en 1971 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

THE EUROPEAN ASSOCIATION FOR BEHAVIOURAL AND COGNITIVE THERAPIES  
et de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

2.

Le 5 février 2005, sans aucune concertation ni argumentation scientifique, le Ministre de la Santé Philippe DOUSTE-BLAZY annonce qu'il a retiré du site internet du Ministère ce rapport Inserm ; désormais, aucune référence n'y sera faite de la part du Ministère.

L'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC) et l'Association Francophone de Formation et de Recherche en Thérapie Comportementale et Cognitive (AFFORTHECC) regroupent 1600 professionnels de la santé et réunissent les plus grands spécialistes français et internationaux dans le domaine de la psychologie et des thérapies comportementales et cognitives.

A ce titre, nous tenons en tant qu'associations de professionnels de la santé à porter ce fait à votre connaissance. En effet, c'est la première fois qu'un ministre de la santé conteste une expertise collective de cette ampleur dont les résultats sont très proches des expertises collectives menées dans les autres pays européens et d'Amérique du Nord, sur le même sujet.

Rejetant toute considération scientifique, le Ministre semble prendre une position personnelle allant à l'encontre de son devoir d'information aux professionnels et aux usagers. Ces derniers sont en droit de recevoir une information sur l'efficacité des soins qui leur sont proposés. Cette information lorsqu'elle provient d'un rapport scientifique de cette qualité participe aux critères de choix tant des professionnels en exercice et des patients, que des étudiants en formation.

Les psychothérapies ont pour objet de prévenir, soulager ou guérir les différentes formes de souffrance psychique dans leurs expressions les plus singulières. En déclarant que « la souffrance psychique est difficilement communicable, elle n'est, en tout cas, ni évaluable, ni mesurable », Monsieur DOUSTE-BLAZY remet en cause le principe même de l'évaluation des soins auquel chaque acteur de santé a le devoir de se soumettre.

.../...

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE THÉRAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE

Association fondée en 1971 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

THE EUROPEAN ASSOCIATION FOR BEHAVIOURAL AND COGNITIVE THERAPIES  
et de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

3.

Si la souffrance psychique est difficilement évaluable, ses effets et ses conséquences le sont et les soins proposés doivent être soumis à la critique et à l'évaluation au risque de sortir du cadre des soins.

La position du Ministre est irrecevable et en contradiction avec ses propres recommandations émises dans le projet de plan Psychiatrie et Santé Mentale. Dans l'axe 2 de ce plan, un des objectifs est « de développer avec les associations d'usagers une action d'information, alternative à celle diffusée par les laboratoires pharmaceutiques » (paragraphe 2-1-2 page 33) : en particulier, avec l'UNAFAM et la FNAP Psy. Ces deux mêmes associations de familles et d'usagers s'étaient jointes à la DGS pour soutenir la nécessité d'évaluer l'efficacité des psychothérapies.

Par ailleurs, Monsieur DOUSTE-BLAZY a créé la Haute Autorité de Santé dont certaines de ses missions sont de :

- veiller à la diffusion des référentiels de bonne pratique et de bon usage des soins auprès des professionnels de santé et à l'information du public,
- évaluer scientifiquement les pratiques professionnelles,
- émettre des avis de sa propre initiative, à la demande du gouvernement, d'organismes professionnels ou d'associations de patients.

Le rapport Inserm répond à ces trois missions. Rien ne justifie son retrait un an après sa publication.

Refusant de garder public les conclusions de ce rapport, le Ministre non seulement jette un discrédit grave et sans précédent sur les chercheurs français et internationaux, mais également méprise le besoin d'information des usagers et des professionnels et va à l'encontre de toutes les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1993 et de l'Académie de Médecine.

.../...

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE THÉRAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE

Association fondée en 1971 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

THE EUROPEAN ASSOCIATION FOR BEHAVIOURAL AND COGNITIVE THERAPIES  
et de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

4.

Au nom du respect de la communauté scientifique, du droit à l'information, des attentes des patients et de leurs associations représentatives, nous vous engageons à exiger que le rapport Inserm sur l'évaluation des psychothérapies soit à nouveau accessible sur le site internet du Ministère de la Santé.

En vous remerciant des actions que vous saurez mener.

Docteur Frédéric FANGET  
Vice-Président de l'AFFORTHECC  
afforthcecc@wanadoo.fr

Madame Annick CRAIGNOU  
Présidente de l'AFTCC  
aftcc@wanadoo.fr